



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 48735

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les difficultés que rencontrent les masseurs-kinesithérapeutes. En effet, leurs honoraires sont restés inchangés depuis le premier octobre 1995, ayant subi antérieurement à cette date un blocage de six ans. De ce fait, la distribution de soins de qualité, l'entretien d'un plateau technique performant et la formation continue des masseurs-kinesithérapeutes libéraux en ont été affectés. Aussi, lui demande-t-il quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet alors que vont s'entamer les négociations au sein des caisses d'assurance maladie.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48735

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 923